

LISTE DES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER POUR TOUTE PRESCRIPTION DE BIOTHERAPIE, DANS LE CADRE DE LA DERMATITE ATOPIQUE.

1. Est-ce que votre patient respecte ces critères ?

- Dermatite atopique modérée-à-sévère :
Score SCORAD \geq 25 **ET/OU** DLQI \geq 6 **ET/OU** Score ADCT $>$ 7

2. Quels sont les examens à réaliser, dans le cadre d'un bilan pré-thérapeutique ?

- Vérifier si votre patient n'a pas d'antécédent personnels ou familiaux de conjonctivite / blépharite
- Préciser si grossesse ou allaitement en cours

2a. BILAN SANGUIN (À faire réaliser)

- NFS, plaquettes
- Transaminases, GGT
- Phosphatase alcaline
- Ionogramme
- Créatinine
- Quantiféron - **Négatif**
- Sérologie hépatite B / C / HIV "accord du patient »

2b. VACCINS

- Vaccin anti-pneumocoque (non obligatoire, recommandé) mais normalement réalisé dans le cadre de la ciclosporine
- Vaccin antigrippe (non obligatoire, recommandé)
- Vaccins obligatoires à jour

3. Quelles sont les contre indications & vérifications à réaliser ?

2c. CONTRE INDICATIONS (À vérifier)

- Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients
- ET**
- Vaccination avec vaccin vivant $<$ 1 mois (fièvre jaune, BCG, rougeole-oreillons-rubéole)



Si vous disposez de tous ces éléments, vous pouvez dorénavant envoyer votre demande au réseau sur OMNIDOC :

<https://omnidoc.fr/teledermato-essdv-idf>